

CONSEIL MUNICIPAL

DES JEUNES

Élections 2025



L'Isle-Adam



QU'EST CE QU'UN CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES ?

C'est une assemblée de jeunes, élue par un jury d'élus de la Ville de L'Isle-Adam, qui se réunit afin de proposer à la Ville des projets pour améliorer la vie de ses habitants.

C'est aussi un moyen de pouvoir s'exprimer, et de découvrir le fonctionnement d'une commune.

Le Conseil Municipal des Jeunes permet de participer à la vie de ta commune comme un véritable élu.

Chaque mandat dure deux ans. Etre jeune élu constitue un véritable engagement. C'est débattre, comprendre le fonctionnement des services publics et celui de la Mairie, élaborer et mettre en oeuvre des projets en tenant compte de l'intérêt général et participer activement aux événements de la Ville.

C'est pourquoi les conseillers municipaux des jeunes ont pour mission de :

- **Représenter leurs camarades.**
- **Monter des projets.**
- **Servir d'intermédiaire entre les élus adultes et les jeunes de leur âge.**



AVANT LES ÉLECTIONS

Qui vote ?

Un jury d'élus de la Ville de L'Isle-Adam.

Qui peut être candidat ?

Tous les enfants scolarisés en CM2 et 6^e et habitant à L'Isle-Adam.

Comment poser sa candidature ?

Un dossier de candidature sera remis en classe à l'intéressé du 29 septembre au 3 octobre 2025.

Chaque candidat devra remplir sa déclaration de candidature accompagnée d'une lettre de motivation, faire signer par ses parents l'autorisation parentale et joindre une photo d'identité.

Quand déposer sa candidature ?

Au plus tard le 18 octobre 2025 au Centre de loisirs auprès de Margot, l'animatrice de l'activité jeunesse au 06 80 70 03 33 ou Sandy, directrice de l'accueil de loisirs au 01 34 69 23 84. Si vous avez besoin d'aide pour votre lettre de motivation, n'hésitez pas à contacter Margot ou Sandy

Etre élu, c'est :

- Participer à la vie de sa ville.
- Représenter les enfants/jeunes de sa commune.
- Proposer des actions pour améliorer la ville.
- Donner son avis sur les projets des élus adultes.

APRÈS LES ÉLECTIONS

Combien y a-t-il de conseillers municipaux des jeunes?

Il y aura 20 Conseillers municipaux élus pour un mandat de 2 ans.

Quel est le travail de ce conseil ?

Le Conseil municipal des jeunes définira 4 commissions pour travailler les projets concernant différents thèmes (sports, loisirs, environnement, culture...).

- Il faudra donc décrire les objectifs à atteindre, savoir de quels moyens on dispose, si l'action est réalisable et sous quels délais.
- Répartir le travail entre tous les élus membres des commissions.
- Rencontrer des spécialistes (élus référents, services municipaux, entreprises...).
- Consulter les enfants qui ne sont pas élus.

Les commissions se réunissent deux fois par trimestre, un soir de 18h à 19h, une convocation individuelle sera envoyée par mail à chaque conseiller municipal des jeunes. Par ailleurs, le conseil municipal des jeunes participe aux manifestations de commémorations (11 novembre, 8 mai, 18 juin...) et festives (concours des citrouilles, carnaval, vœux du maire, festivités de Noël...) Le Conseil municipal des jeunes dispose d'un petit budget de fonctionnement.



Parents, vous venez de lire les pages précédentes destinées à votre enfant. La mise en place d'un CMJ est une démarche importante, à la fois pédagogique et civique qui offre aux jeunes la possibilité :

- De prendre la parole en exprimant leurs droits, leurs problèmes, leurs projets.
- D'ouvrir le dialogue avec les adultes.
- De formuler des propositions.
- De découvrir le travail en groupe.
- De mieux connaître leur commune.
- De devenir citoyen et acteurs de la ville.
- De participer au devoir de mémoire.

La création et le fonctionnement du CMJ sont placés sous la responsabilité de Monsieur Le Maire. Votre autorisation est indispensable si votre enfant souhaite se porter candidat.

Des élus, des représentants de l'éducation nationale et les différents services de la Mairie accompagnent ce projet. Les réunions sont encadrées par Madame Morvan, élue à l'enfance, aux affaires scolaires et à la jeunesse, Madame Alexandre-Carbon, conseillère municipale, et Margot, animatrice de l'activité jeunesse, pour aider les enfants dans leur réflexion et leur permettre de résoudre certains problèmes techniques. Elles veilleront à faire respecter le temps de parole de chacun et seront vigilantes sur la bonne tenue de ces réunions. Des commissions seront mises en place deux fois par trimestre, le soir de 18h à 19h.